

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 3 février 2025 à 18 h 30, le règlement d'emprunt suivant :

- Règlement autorisant un emprunt de 11 393 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles (RCA24-27006).

Le 7 avril 2025, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2025.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**